

*CHRONIQUE DE LA VIE SCIENTIFIQUE * SCIENTIFIC CHRONICLE*

DROIT POLONAIS
CONTEMPORAIN
N° 13, 1970

ACTIVITÉ DE LA SECTION POLONAISE DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE DROIT DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

La Section Nationale Polonaise de la Société Internationale de Droit du Travail et de la Sécurité Sociale a été créée en 1958. Elle a été affiliée auprès du Comité des Sciences Juridiques de l'Académie Polonaise des Sciences qui continue à patronner à ses travaux. La Section associe les travailleurs scientifiques qui s'occupent de droit du travail et des problèmes de la sécurité sociale, ainsi que les représentants éminents de l'administration de travail, des syndicats professionnels et de la magistrature.

La Section nomme son Conseil administratif dans lequel sont entrés: Président — le professeur Waclaw Szubert, Vice-Président — le professeur Eugeniusz Modliński, membres: le professeur Zbigniew Salwa, le directeur Henryk Borkowski, secrétaire: dr Maria Matey.

Une des tâches fondamentales de la Section est d'assurer des contacts du milieu polonais de la doctrine et de la pratique du droit de travail avec la Société Internationale de Droit du Travail et de la Sécurité Sociale, et tout particulièrement de préparer participation des représentants de la doctrine polonaise de droit du travail aux Congrès Internationaux organisés par la Société. Ainsi, par exemple les rapports polonais présentés aux Congrès Internationaux de droit du Travail et de la Sécurité Sociale à Bruxelles, Lyon et Stockholm avaient été préparés dans les cadres de la Section et y soumises à une discussion préliminaire. En outre de la préparation aux congrès, la Section s'adonne à propager dans le milieu des juristes polonais les résultats des Congrès de la Société Internationale de Droit du Travail et de la Sécurité Sociale en publiant les rapports des congrès, en rendant accessibles au public les matériaux de congrès, etc.

La Section organise aussi les contacts de la doctrine polonaise de droit du travail avec des experts étrangers dans ce domaine en d'autres formes en dehors des activités de la Société. La Section organise donc ou coopère à l'organisation des conférences d'experts étrangers de droit du travail, invités en Pologne par l'Académie Polonaise des Sciences ou par les centres universitaires. Ces dernières années ont vu dans les cadres de la Section les conférences des visiteurs aussi éminents que les professeurs: K. Ilium, Danemark (1960), L. Nagy, Hongrie (1960), R. Kyovski, Yougoslavie (1961), G. Lyon-Caen, France (1962), O. Kahn-Freund, Grande-Bretagne (1963), A. Brun, France (1964), L. J. Gincburg, U.R.S.S. (1964), A. S. Paskov, U.R.S.S. (1964), A. Berenstein, Suisse (1967), W. I. Smolartshuk, U.R.S.S. (1967), G. Ghezzi, Italie (1967), G. H. Camerlynck, France (1967), A. Weltner, Hongrie (1967), G. Giugni, Italie (1969) et autres.

La Section polonaise collabore en outre à l'édition du «Bulletin d'information», traitant du développement de la doctrine de droit du travail dans les pays socialistes dont la publication a été assumée, il y a quelques ans, par l'Université de Szeged (Hongrie). Au cours des années 1967 - 1970 la Section a assumé les travaux préparatoires à l'organisation à Varsovie du VII^e Congrès International de droit du Travail et de la Sécurité Sociale.

Maria Matey